



Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

## Fiche conseil pour la matière active : Cyperméthrine (insecticide)

Famille : pyréthrinoïdes

Version du 22 septembre 2013

Rédaction équipe technique RECA et atelier de validation PPAO



Un pesticide est un produit chimique destiné à lutter contre les parasites animaux et végétaux nuisibles aux cultures : ce sont des substances capables soit de tuer, soit de repousser les ravageurs. C'est donc un produit **toxique et dangereux** pour les hommes et pour l'environnement. **Il faut respecter les dosages et l'usage** (l'action de se servir de quelque chose) pour lequel le produit est homologué.

Un pesticide homologué est un produit dont la vente et l'utilisation ont été approuvées par les autorités nationales ou régionales compétentes après examen de données scientifiques complètes montrant que le produit contribue efficacement aux objectifs fixés et ne présente pas de risques inacceptables pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement.

Un pesticide est composé de plusieurs substances :

- Une (ou plusieurs) **matière active**. C'est la matière active qui donne au pesticide un effet toxique. Les propriétés d'un pesticide découlent pour l'essentiel de sa matière active. Cette fiche présente la matière active appelée **CYPERMETHRINE**.
- Un diluant qui est une matière liquide (solvant) incorporé à une préparation et destiné à abaisser la concentration en matière active. Ce sont le plus souvent des huiles végétales.
- Des adjuvants qui sont des substances dépourvues d'activité biologique, mais susceptibles de faciliter l'utilisation de la matière active.

Des produits qui contiennent la même matière active peuvent avoir des effets différents en fonction des autres constituants. Cette note ne présente que les effets de la matière active de base.

Normalement, sur l'étiquette d'un produit, vous devez trouver les informations dont vous avez besoin pour l'utiliser (contre quels ravageurs, pour protéger quelles cultures, la quantité à appliquer en fonction des ravageurs, le nombre de traitement, etc.). Mais l'analyse des étiquettes des produits disponibles au Niger a montré que celles-ci étaient incomplètes ou mal rédigées. Cette fiche complète les étiquettes des produits qui contiennent la matière active Cyperméthrine.

**Le cas spécifique des pyréthrinoïdes** : La Cyperméthrine est un insecticide appartenant à la famille des pyréthrinoïdes. A l'exception de la Deltaméthrine, qui peut être fabriquée pure, les autres pyréthrinoïdes demandent une fabrication très soignée. C'est pourquoi toutes les Cyperméthrines n'ont pas le même effet sur les ravageurs et que certaines peuvent être inefficaces. Il faut acheter des produits homologués qui ont été testés par les services compétents.



## Comment la CYPERMETHRINE agit (mode d'action) :

Cette matière active agit par **contact** et **ingestion** sur un grand nombre d'insectes à des doses très faibles, puis continue à protéger les cultures sur une période de 2 à 3 semaines même en conditions chaudes et ventées. Elle possède également un effet répulsif chez les adultes et un effet sur la nutrition des larves.

## Contre quels ravageurs :

- La Cyperméthrine est principalement utilisée contre les chenilles : noctuelle de la tomate, teigne du chou et autres chenilles défoliatrices (se nourrissant des feuilles).
- Elle peut également être utilisée contre les pucerons, les thrips et les altises.



## Comprendre les doses autorisées par culture

La dose recommandée d'un produit a été étudiée, d'une part pour limiter les risques pour les utilisateurs et les consommateurs, limiter les dégâts sur l'environnement, et d'autre part pour réduire le coût des traitements (ne pas utiliser plus de produit que nécessaire). **Il faut respecter les doses recommandées** (voir tableau 1).

Tableau 1 : Dose de matière active en fonction des cultures

Culture	Dose m.a. g/ha	DAR en jours	Intervalle 2 traitements	Nbre max traitements	Période
Légumes feuilles, laitue	25	7	10-14 jours	2	Levée à 7 jours avant récolte
Piment, poivron, aubergine	25	3	10-14 jours	2	Levée-DAR
Tomate	50	3	10-14 jours	2	Levée-DAR
Oignon	25	7	10-14 jours	2	Attention oignon frais
Chou	25	7	10-14 jours	2	Levée-DAR

*m.a. : matière active – DAR : Délai avant récolte*

Au Niger, il a été recensé 17 produits contenant uniquement de la Cyperméthrine :

- 16 produits non homologués avec une concentration de 100 g/l de matière active,
- **1 produit avec une concentration de 50 g/litre de matière active (homologué CILSS),**

Pourquoi des concentrations différentes ? Proposer un produit concentré permet d'utiliser moins de bouteilles et donc de gagner sur le prix de l'emballage et du transport. Mais, plus un produit est concentré et plus il est toxique et dangereux. Normalement, un fabricant va choisir une formule intermédiaire qui tient compte à la fois des coûts et des risques.

- **Pour une Cyperméthrine marquée 10 EC ou 100 g/l** (vérifier sur l'étiquette) et l'utilisation de **10 litres de bouillie pour 500 m<sup>2</sup>** soit 200 litres de bouillie à l'ha.

Tableau 2 : surface et quantité de produit pour appliquer la dose de 25g/ha

Surface	Quantité de produit en ml	Mesure	Eau	Appareil
500 m <sup>2</sup>	<b>12,5 ml</b>	2 bouchons d'oriba	10 l	Pulvérisateur 15l
0,5 ha	125 ml	2 petites boites de tomate	100 l	Pulvérisateur 15l

Tableau 3 : surface et quantité de produit pour appliquer la dose de 50g/ha

Surface	Quantité de produit en ml	Mesure	Eau	Appareil
100 m <sup>2</sup>	5 ml	1 bouchon oriba	2 l	Pulvérisateur 2 l
500 m <sup>2</sup>	<b>25 ml</b>	1 bouchon de bidon du pesticide ou 4 bouchons d'oriba	10 l	Pulvérisateur 15l
0,5 ha	250 ml	3 boites de tomate + 5 bouchons Oriba	100 l	Pulvérisateur 15l

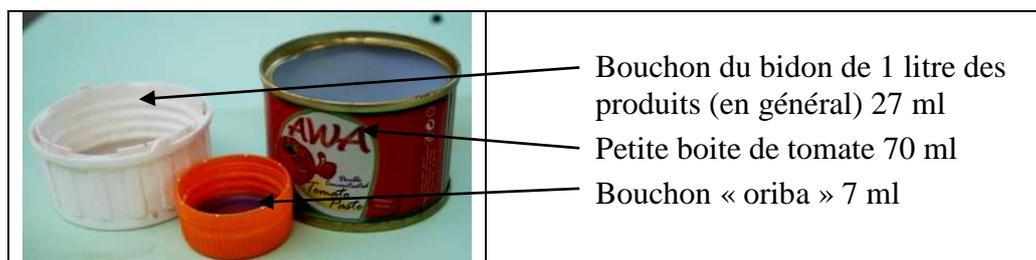
➤ Pour une Cyperméthrine marquée 5 EC ou 50 g/l / Cypercal (vérifier sur l'étiquette) et l'utilisation de 10 litres de bouillie pour 500 m<sup>2</sup> soit 200 litres de bouillie à l'ha.

Tableau 4 : surface et quantité de produit pour appliquer la dose de 25g/ha

Surface	Quantité de produit en ml	Mesure	Eau	Appareil
100 m <sup>2</sup>	5 ml	Un bouchon oriba pas plein	2 l	Pulvérisateur 2l
500 m <sup>2</sup>	<b>25 ml</b>	Un bouchon de bidon insecticide ou 4 bouchons d'oriba	10 l	Pulvérisateur 15l
0,5 ha	250 ml	3 boites et demi de tomate	100 l	Pulvérisateur 15l

Tableau 5 : surface et quantité de produit pour appliquer la dose de 50g/ha

Surface	Quantité de produit en ml	Mesure	Eau	Appareil
100 m <sup>2</sup>	12,5 ml	2 bouchons oriba	2 l	Pulvérisateur 2l
500 m <sup>2</sup>	<b>50 ml</b>	7 bouchons oriba	10 l	Pulvérisateur 15l
0,5 ha	500 ml	Un 1/2 bidon de 1 litre ou 7 boites de tomate	100 l	Pulvérisateur 15l



Comment se servir des tableaux de 1 à 5 / Exemple :

- une parcelle de chou est attaquée par des chenilles qui mangent les feuilles. La Cyperméthrine est efficace contre ce type d'insecte.
- Le tableau 1 donne la dose de matière active recommandée par ha (25g).
- J'ai un produit qui dose 50g/l (Cypercal).
- Je vais dans les tableaux pour une Cyperméthrine à 50g/l et la dose de 25 g/ha (tableau 4).
- Pour traiter 500 m<sup>2</sup>, je dois mettre 25 ml, soit un bouchon de bidon insecticide ou 4 bouchons d'oriba dans 10 litres d'eau.

## Conseils à suivre et précautions pour l'utilisation

- Entre deux traitements, un **intervalle de 10 à 14 jours** doit être respecté.
- Il ne faut **pas dépasser 2 traitements** pour une culture sur un cycle de production. Pour cette matière active, si nécessaire changer de famille de pesticides.
- En cas de persistance de l'infestation après l'utilisation de la dose de 25 g/ha, il est conseillé d'utiliser la dose de 50 g/ha ou de changer de produit.

**Le Délai Avant Récolte (DAR.)** : Exprimé en jours, indique le nombre de jours à respecter entre le dernier traitement et la récolte. Ce délai doit garantir une teneur minimale en résidus de pesticide sur un produit récolté destiné à l'alimentation humaine, afin de ne pas avoir d'incidence sur la santé du consommateur.

Un producteur est responsable de la santé du consommateur qui mange ses produits. Il doit absolument respecter le Délai Avant Récolte des produits qu'il utilise.

- Attention, le DAR n'est pas le même selon la culture. Il varie de **3 à 7 jours** entre le dernier traitement et la récolte (voir tableau 1).
- Cette recommandation est variable selon les étiquettes des produits vendus au Niger mais, à notre avis, celles-ci ne sont pas fiables. Les DAR proposés dans le tableau sont tirés des guides et documents de plusieurs pays dont les normes sont établies pour protéger les consommateurs.
- Attention aux légumes feuilles (laitue, amarante, persil, céleri, menthe, moringa) qui ont un Délai avant récolte de **7 jours**.

**Le délai de rentrée** : il s'agit de la durée pendant laquelle il est interdit aux personnes de pénétrer dans la parcelle où a été appliqué un produit par pulvérisation ou poudrage.

En Europe, sans mention sur l'étiquette, le délai est de 6 heures minimum c'est le cas pour le Cypercal (Cyperméthrine à 50 g/l). Il passe à 24 heures pour les produits irritants pour les yeux ou la peau (pictogrammes). **C'est le cas de la Cyperméthrine à 100 g/l. Après un traitement il faut laisser 24 heures (1 jour) avant de pénétrer dans la parcelle.**



**La Zone Non Traitée (Z.N.T.)** : l'utilisation des produits phytosanitaires en pulvérisation ou en poudrage à côté des points d'eau doit être réalisée en respectant une zone non traitée, normalement figurant sur l'étiquette. La Cyperméthrine est toxique pour le milieu aquatique (poissons). **Laisser obligatoirement une bande de 5 mètres non traitée entre la parcelle et un point d'eau.**

## Les produits commerciaux homologués pour cette matière active

- Un seul produit contenant de la Cyperméthrine est homologué dans les pays du CILSS, dont le Niger. Il s'agit du **CYPERCAL**.
- Des produits contenant de la Cyperméthrine sont homologués au Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Maroc...
- Les produits à base de Cyperméthrine sont très nombreux sur les marchés et points de vente au Niger. Il s'agit principalement de produits fabriqués en Inde dont les fabricants ont leur nom et adresse sur les bidons.
- Les produits avec de la Cyperméthrine vendus au Niger semblent fiables.

## La toxicité des produits et la bande de couleur



Les pesticides sont classés selon leur toxicité et leur concentration. A chaque classe de danger correspond une **bande de couleur** dans laquelle il faut placer les pictogrammes. Les produits contenant de la Cyperméthrine ont le plus souvent une **bande jaune** avec un **signe X** indiquant que c'est un produit nocif.

### Le symbole et l'indication des dangers (Cyperméthrine 100g/l)

Les risques liés à l'utilisation d'un produit sont indiqués par des lettres et des chiffres qui expliquent le classement du produit en détaillant les dangers potentiels.

Les symboles et l'indication des dangers pour la Cyperméthrine :

X : nocif

R10 : liquide et vapeur très inflammables

R22 : nocif par ingestion

R37/38 : irritant pour les voies respiratoires

R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme

R65 : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

A qui s'adresser pour toutes informations complémentaires :

- Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) : [dpv@intnet.ne](mailto:dpv@intnet.ne) / 20.74.25.56
- Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) : [inran@intnet.ne](mailto:inran@intnet.ne) / 20.72.53.89
- Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) : [recaniger@yahoo.fr](mailto:recaniger@yahoo.fr) / 21.76.72.94

Au niveau des régions, s'adresser au Service Régional de la Protection des Végétaux de la Direction Régionale de l'Agriculture ou à la Chambre Régionale d'Agriculture.

---

*Cette fiche a été réalisée dans le cadre du Programme de travail 2013 / RECA - Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest – PPAAO Niger, en collaboration avec l'INRAN et la DGPV*